



Information mensuelle des élus AVENIR du CE
Novembre 2019

La direction écoute AVENIR et le CE concernant les heures supplémentaires

Traid-Union et S3I démasqués sur le thème des heures supplémentaires !

Réponse du Conseil d'Administration au CE

En réunion du CE SOPRA STERIA GROUP du 31/10/2019, le directeur général a indiqué la volonté du conseil d'administration d'écouter les demandes concernant les heures supplémentaires notamment sur les grands projets tendus pointés par AVENIR : **AVENIR avance et les pro-directions (Traid-Union et S3i) sont verts de colère !**

Le CE, fait rare, avait voté le 27/06/2019 la sollicitation écrite du Conseil d'Administration de SOPRA STERIA Group en application de l'article L.2323-63 du Code du Travail.

Pour rappel, lors du vote du CE en juin dernier du courrier suivant, les élus TRAIT UNION avaient tenté de bloquer ce droit et l' élu S3i, également délégué syndical S3i, s'est abstenu :

« En application du code du travail L2323-63, les membres du Comité d'entreprise SSG alertent le conseil d'administration de Sopra Steria Group sur le risque économique et social du fait de la non reconnaissance et du non-paiement d'heures supplémentaires dans l'entreprise.

...

Le CEt SSG vous demande de prendre la mesure du risque encouru et de réagir urgemment sur la politique de reconnaissance des heures réellement réalisées dans l'entreprise.»

Le directeur général a annoncé un plan d'action sur le sujet pour améliorer la situation avec contrôle du Conseil d'Administration. Ce plan démarre déjà sur les grands projets tendus pointés par les élus AVENIR. En effet, nos élus ont pu démontrer que la direction ne peut ignorer les heures supplémentaires réalisées mais non payées sur les grands projets tendus.

Cette évidence a permis de faire pencher la balance en faveur des salariés. Le Conseil d'Administration reconnaît la problématique et engage un processus avec l'aide de la direction industrielle pour la traiter sous son contrôle.

Les élus AVENIR ont demandé au Directeur Général d'agir pour faire reconnaître les heures supplémentaires et les payer afin d'atteindre un minimum de 2% d'heures supplémentaires du volume globale d'heures réalisées par les salariés par rapport au volume actuel de 0,17% pointé par le CE SSG.

La clef est le respect du droit à la reconnaissance et au paiement des heures supplémentaires implicitement autorisées par l'employeur. C'est l'objectif des élus AVENIR.

Connaître et obtenir vos droits

Il faudra que les futurs élus au CSE suivent les indicateurs des heures supplémentaires réellement payées pour voir si le plan d'action n'est qu'un discours ou s'il sera une réalité.

Les élus AVENIR vous aident à connaître et à obtenir vos droits :

<http://droits.avenir-soprasteria.com>

Consultez les jugements :

<http://jugements.avenir-soprasteria.com>

Consultez les preuves des actions AVENIR :

<http://preuves.avenir-soprasteria.com>

Les salariés peuvent-ils faire confiance à des élus Traid-Union ou S3i au CSE (futur CE) qui ont voté en bloc contre ce courrier d'Alerte en Juin 2019 ou qui s'était abstenu ? AVENIR ne répond pas au BLA BLA ... nos élus agissent pour les salariés avec des résultats concrets.

Tu m'avais promis de diminuer les RTT et les Congés Payés, les astreintes et les indemnités des salariés, Tu as pris plusieurs Traid-Union et S3I pour t'aider Et tu échoues ... au motif que le syndicat Avenir veut que tu respectes les Lois ? Nous ne pouvons pas vivre en respectant toujours les Lois. Le Syndicat Avenir dérange ! Que TRAIT UNION et S3I dénigrent AVENIR dans leurs tracts, il faut diviser les salariés !



Avenir
Sopra-Steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Elections Professionnelles 2019 : Contactez-nous

0185325669 / 0606404882 / info@avenir-soprasteria.com

<http://avenir-soprasteria.com>